

SEANCE DU 15 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 10 janvier 2019).

Présents : DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, ROBLIQUE Catherine, LAMZOUDI Mariam, PERRIN Arnaud, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques, ANDRÉ Sabine

Absente excusée : PAULET Marie

Absents : PRUDHOMME Damien, POLICE Sandrine, CAILLIOT Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Monsieur PERRIN Arnaud

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur PERRIN Arnaud comme secrétaire de séance.

VALIDATION DU PROJET DE REGROUPEMENT SCOLAIRE ÉCOLES BÉTHISY-SAINT-MARTIN– BÉTHISY-SAINT-PIERRE/CRÉATION GROUPE DE TRAVAIL

Une réunion a eu lieu en juin 2018 avec l'inspecteur Académique de la circonscription de Pont Saint Maxence, les maires de Béthisy Saint Pierre et Béthisy Saint Martin.

L'inspecteur a fait part de son inquiétude sur la baisse des effectifs dans les écoles des deux communes.

Aussi, devant cette même situation, les maires des deux communes se sont engagés de mettre en œuvre une réflexion commune sur le devenir des écoles avec l'étude pour la mise en œuvre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Cela a permis le maintien pour la rentrée 2018 de l'ensemble des postes dans l'école du Paradis et l'école de Béthisy Saint Martin.

Une réunion a eu lieu le 26 novembre 2018 avec l'inspecteur, les maires et les élus des deux communes et les parents élus des 4 écoles pour parler de l'avenir des écoles de Béthisy Saint Martin et Béthisy Saint Pierre.

Le constat est le suivant, vu la baisse des effectifs 2 postes d'enseignants sur Béthisy Saint Pierre et 1 poste sur Béthisy Saint Martin seront supprimés à la rentrée 2019. Si un RPI est créé, il y aura un seul poste de supprimé à la rentrée 2019.

A noter, la répartition pédagogique est du ressort exclusif de l'Education Nationale de par la réglementation en vigueur.

L'objectif de ce projet est de préserver les écoles dans les villages par la mutualisation des effectifs et de trouver une organisation optimale, en créant un groupe de travail, constitué des

membres de la commission scolaire des deux communes, de représentants de parents d'élèves délégués et d'élus.

Ce groupe de travail réunira l'ensemble des partenaires acteurs de ce projet de regroupement, afin de réfléchir à la meilleure configuration, de faire des propositions concrètes pour trouver une organisation optimale.

Intervention de Mr le Maire : la diminution des élèves dans les classes entraîne des suppressions de poste d'enseignants et accentue le risque de voir des classes à triple niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'étude de la mise en œuvre d'un éventuel Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune de Béthisy-Saint-Pierre.

Madame LAMZOUZI Mariam souhaiterait qu'un référendum soit organisé sur ce projet.

CHOIX DU LOCATAIRE, LOGEMENT COMMUNAL, LOTISSEMENT LA MONTAGNE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les deux dossiers retenus ont procédé à la visite du logement. A l'issue de celle-ci, les deux personnes sont intéressées par cette location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Dossier N° 1 : Personne seule avec 2 enfants une semaine sur deux dont 1 qui sera scolarisé au collège à la rentrée 2019/2020. Possibilité de louer le logement à partir du 15 février 2019.

Dossier N° 2 : Un couple avec 2 enfants, dont 1 qui serait susceptible d'être scolarisé à l'école de notre commune, rapidement. Possibilité de louer le logement à partir 01 février 2019

Par 10 voix pour (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, ROBLIQUE Catherine, LAMZOUZI Mariam, PERRIN Arnaud, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, ANDRÉ Sabine) et 1 abstention (Monsieur Jacques CARON)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à partir du 01 février 2019, le logement communal 76 lotissement la Montagne à Madame GEORGES Kelly et Monsieur QUILLET Robin

Le montant mensuel du loyer est fixé à 750,00 Euros.

Une caution de 750,00 Euros sera demandée à la signature du bail.

MISE EN PLACE VOISINS VIGILANTS

Monsieur le Maire expose que le concept de « voisins vigilants » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale. Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de

son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre. Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance des termes du protocole et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne » (« voisins vigilants »).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat

Le Maire
Alain DRICOURT

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 19 heures 20
Affichage du compte-rendu le 18 janvier 2019

Alain DRICOURT, Maire

Michel SALLEZ, 1^{er} Adjoint :

Catherine ROBLIQUE, 3^{ème} Adjoint :

Mariam LAMZOUZI, Conseillère :

Arnaud PERRIN, Conseiller :

Philippe COMMÈRE, Conseiller :

Annie WEINMANN, Conseillère :

Christian PELTIER, Conseiller :

Fanny DEBRINSKI, Conseillère :

Jacques CARON, Conseiller :

Sabine ANDRÉ, Conseillère :